

NAKAMA
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 4 Lotissement Le Lancone
20620 BIGUGLIA
918 001 314 RCS BASTIA

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2024

L'an 2024,
Le 31 octobre,
A 10 heures,

Monsieur Yoann BERNARDINI, demeurant 4 Lotissement Le Lancone, 20620 BIGUGLIA,

Associé unique et Président démissionnaire de la société NAKAMA,

En présence de Monsieur Frédéric PANISI, futur Président,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique et actuel Président, Monsieur Yoann BERNARDINI, démissionne de son mandat de Président à compter de ce jour, et nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Frédéric PANISI

Né à BASTIA le 9 août 1980

De nationalité française

Demeurant 12 Rue du Libecciu, Carru-Rottu, 20290 BORGIO

Monsieur Frédéric PANISI accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

45

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'associé unique et le nouveau Président nommé.

Yoann BERNARDINI
Associé unique



Frédéric PANISI
Président

Signature précédée de la mention manuscrite « **Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de Président** »

Lu et approuvé bon pour acceptation des
fonctions de Président.

